

Planification financière, Gestion de patrimoine TD

Renseignements importants
destinés aux titulaires de
compte TD Waterhouse
Canada Inc.

En vigueur à compter du 1^{er} juillet 2018



À Planification financière, Gestion de patrimoine TD, nous nous faisons un devoir de vous fournir des renseignements, des mises à jour et des rappels pour vous aider à investir en toute confiance.

Aperçu du fonds pour les plans d'investissement systématique

Pour éclairer vos décisions de placement, nous vous fournirons un exemplaire de l'Aperçu du fonds lors de tout nouvel achat de fonds communs de placement. Vous y trouverez des renseignements sur les placements, les facteurs de risque, le rendement passé et les coûts du fonds.

Pour tout achat ultérieur du même fonds dans le cadre d'un plan d'investissement systématique (PIS), l'Aperçu du fonds ne vous sera pas remis, à moins que vous ne le demandiez ou que la TD décide de le faire. Voici les options pour commander sans frais l'Aperçu du fonds :

- Contactez votre planificateur financier à l'adresse postale indiquée sur votre relevé de compte de Planification financière, Gestion de patrimoine TD.
- Envoyez une demande par courriel à td.waterhouse@td.com.
- Faites une demande en ligne au sedar.com

Remarque : En cas de fausse déclaration dans le prospectus, la notice annuelle, l'Aperçu du fonds ou les états financiers pour les achats de fonds communs de placement effectués au moyen d'un PIS, vous bénéficiez d'un droit d'action en dommages-intérêts ou de résiliation. Aussi, vous pouvez mettre fin à votre PIS en tout temps.

Conventions de comptes et de services et Déclarations – TD Waterhouse Canada Inc.

Une nouvelle clause a été ajoutée à la Convention de compte au comptant du document Conventions de comptes et de services et Déclarations.

20. Exécution au meilleur cours et tarification juste

Pour accéder à la déclaration de TDWCI relative à la politique d'exécution au meilleur cours et de tarification juste, veuillez cliquer sur le lien suivant :

<https://www.td.com/ca/francais/produits-et-services/gestion-de-patrimoine/planification-financiere.jsp>

Renseignements importants concernant le risque lié à l'effet de levier

L'utilisation de fonds empruntés pour financer l'achat de titres comporte un risque plus important qu'un achat au comptant seulement.

Si vous empruntez des fonds pour acheter des titres, votre obligation de rembourser le prêt et de payer les intérêts selon ses modalités demeure la même, même si la valeur des titres achetés diminue.

Une stratégie de placement qui repose sur des fonds empruntés peut donner lieu à des pertes sensiblement plus importantes par rapport à une stratégie qui ne repose pas sur de tels fonds. Certaines conséquences fiscales peuvent également s'appliquer à vous si des actifs de votre compte doivent être vendus pour vous permettre de respecter toute obligation touchant le remboursement de l'argent emprunté ou le versement de l'intérêt exigible.

Remarque importante pour les initiés et les actionnaires importants

Pour maintenir l'égalité des chances de tous les investisseurs, et conformément aux règlements applicables à l'industrie des valeurs mobilières canadiennes, les initiés et les actionnaires importants de sociétés cotées en bourse sont tenus de divulguer leur statut au moment d'ouvrir un compte de courtage et de communiquer tout changement de statut dès qu'il survient.

Les initiés et les actionnaires importants sont en outre tenus de divulguer leur statut lorsqu'ils passent des ordres sur des titres émis par la société à laquelle ils sont associés ou qui sont liés à celle-ci, et que les ordres sont placés à une bourse ou à un marché au Canada.

La même exigence de divulgation s'applique si vous avez une autorisation de négociation ou une procuration à l'égard du compte d'une autre personne et que vous effectuez des opérations en leur nom et que vous ou l'autre personne êtes un initié ou un actionnaire important des titres de l'émetteur. Cette exigence s'applique également aux comptes dans lesquels un initié ou un actionnaire important a un intérêt financier.

Les initiés et les actionnaires importants doivent communiquer avec leur planificateur financier et divulguer leur relation avec la société avant de placer de tels ordres.

Nous sommes heureux de vous compter parmi nos clients. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez mettre à jour les renseignements concernant votre statut d'initié ou d'actionnaire important (y compris si vous êtes un initié assujéti), veuillez communiquer avec votre planificateur financier.



Planification financière, Gestion de patrimoine TD est une division de TD Waterhouse Canada Inc., filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. – Membre du Fonds canadien de protection des épargnants. La TD désigne La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées, qui offrent des produits et des services de dépôts, de placements, de prêts, de valeurs mobilières, de fiducie, d'assurance et autres. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

MCC 903231

40537 (0618)